

2024

Devenir mécène

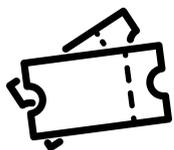
REJOIGNEZ LE CLUB DES ENTREPRISES LOCALES
MÉCÈNES DU FESTIVAL INTERNATIONAL
DU COURT MÉTRAGE DE CLERMONT-FERRAND

buena vista
local club 

Le festival international du court métrage de Clermont-Ferrand

Il s'agit de la plus importante manifestation cinématographique mondiale consacrée au court métrage. Organisé par l'association Sauve qui peut le court métrage, le 47^e festival (et son Marché du Film Court) aura lieu du 31 janvier au 8 février 2025.

Il permet de découvrir des chefs-d'œuvre de l'animation, comédies, réalités contemporaines, films de genre, travaux de fin d'études des meilleures écoles du monde, et des documentaires venus du monde entier.



166 000
entrées en
2024



11 millions €
de retombées
économiques sur le
territoire



28 400
abonné·e·s



54 000
followers



Pourquoi intégrer le Buena Vista Local Club ?

Tisser des liens privilégiés avec le festival et contribuer au rayonnement culturel de votre ville.

Rassembler et fédérer vos équipes autour d'une manifestation de premier plan pour la vie culturelle locale.

Échanger avec vos équipes dans un contexte hors du commun, créer des instants inoubliables autour d'une ville qui pendant 10 jours se met hors du temps et vit au rythme du festival.

Valoriser l'image de votre entreprise en vous associant à une manifestation d'envergure internationale reconnue mondialement comme étant le leader dans son secteur : le court métrage.



Avec ses 166 000 entrées et ses 3 900 professionnel-le-s accrédité-e-s, le festival international du court métrage de Clermont-Ferrand touche un très large public.

Pour autant, l'association souhaite tisser des liens de proximité avec les entreprises locales.

L'idée de créer ce club est venue d'une rencontre entre le Cabinet Archer – Chaizy et le festival, avec un souhait commun de créer des passerelles entre deux mondes dont l'activité diffère, certes, mais avec l'envie d'une meilleure connaissance de l'autre afin de partager des moments d'exception.

Buena Vista Local Club est donc né de cette volonté commune de ne pas vivre le festival séparément mais ensemble. Avec, pour les adhérent-e-s, des sessions de rencontres et d'échanges autour d'un calendrier respectant les dates clefs du festival.

Rejoignez-les

Agaetis Alteréko ALVS Auvergne-Rhône-Alpes Entreprise La Bamboche Boostup
Cabinet Boucomont EACS Fédération Clermont Commerce Fonds MAIF pour l'éducation
GIE des commerces du centre Jaude Groupama Hôtel Océania Clermont-Ferrand
Hôtel Première Classe Clermont-Ferrand Centre Kyriad Prestige LADon MGEN
Picture Organic Clothing Print Conseil Privilodges

Inscription

Entre les sougnés

1• L'association SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE, inscrite à la Préfecture du Puy-de-Dôme, ayant son Siège Social au 6 place Michel-de-L'Hospital 63000 Clermont-Ferrand, représentée par Monsieur Éric Roux, en sa qualité de Président.

D'une part, nommé SQPCM

2• Et la société

Adresse

E-mail

Représenté

SIREN/SIRET

D'une part, nommé le Mécène

ARTICLE 1 : OBJET

SQPCM, organisatrice du festival du court métrage de Clermont-Ferrand, souhaite à travers le BUENA VISTA LOCAL CLUB :

- tisser des liens avec les entreprises locales
- partager des moments d'exception avec ces entreprises
- bénéficier de mécénat pour faire face aux baisses de financement des pouvoirs publics.

L'association, suite à rescrit auprès de l'administration fiscale, est habilitée à délivrer des reçus pour les dons, en vertu des articles 200 et 238 bis du CGI.

LE MÉCÈNE souhaite :

- tisser des liens privilégiés avec le festival
- contribuer au rayonnement culturel de la ville de Clermont-Ferrand
- aider financièrement le festival
- rassembler et fédérer ses équipes autour d'une manifestation de premier plan pour la vie culturelle locale

Les contreparties seront volontairement d'une valeur disproportionnée :

- 1 accréditation pour le festival comprenant l'accès à 30 séances, le catalogue officiel version papier et le sac millésimé
- 30 billets exonérés

La valeur de ces contreparties est volontairement inférieure à ¼ du montant du don.

ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Le mécénat se fait sous forme d'adhésion au BUENA VISTA LOCAL CLUB, à hauteur de 800 €, valable pour l'année civile en cours. Le versement a lieu à l'adhésion. Vous pouvez régler par chèque, par virement bancaire (RIB sur demande) ou via helloasso : <https://vu.fr/VQISi>

ARTICLE 3 : DURÉE

Ce mécénat a une durée d'un an (année civile).

ARTICLE 4 : LITIGE

Toutes les contestations pouvant naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, seront soumises aux juridictions du Tribunal de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le

SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE
LE PRÉSIDENT ÉRIC ROUX

CACHET DE L'ENTREPRISE
NOM DU·DE LA REPRÉSENTANT·E

Infos pratiques

Bulletin à renvoyer à

Sauve qui peut le court métrage

La Jetée

6 place Michel-de-L'Hospital

63058 Clermont-Ferrand Cedex 1

FRANCE

Contact



Agnès Reure

✉ a.reure@clermont-filmfest.org

☎ +33 (0)6 99 28 35 35

clermont-filmfest.org

Sauve qui peut le court métrage

La Jetée

6 place Michel-de-L'Hospital

63058 Clermont-Ferrand Cedex 1

📘 📷 **ClermontISFF**